

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2018 DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 23 janvier 2018

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, Mme Martine LASSERRE, M. Philippe RIMAUD, M. Bernard BEAUPRAT, Mme Ghislaine DURON, M. Philippe PROTHAIS, M. Bernard RAVAT, M. Fabrice REYNAUD, M. Francis STROHNER.

Absents excusés : Mme Corine RIEHS, M. Jean-Jacques BIROT

Absentes : Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Christelle DE PUGA

Secrétaire de séance : M. Bernard BEAUPRAT

Ouverture de la séance : 20 h 36

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE AUPRES DE LA CDC CONVERGENCE DE GARONNE POUR MODIFICATION DU PLU

Monsieur le Maire informe les membres présents de la demande auprès de la CDC Convergence Garonne en vue d'engager une procédure de modification du PLU d'Arbanats pour :

- Ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser (2Aux) de moins de neuf ans (parcelles d'entrée de Bourg côté Portets).
- Corriger une erreur manifeste d'appréciation : parcelles bâties en habitation classées par erreur en zone UX et qui doivent être rattachées à la zone UB contigüe. (parcelles situées chemin de Biot).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la demande auprès de la CDC Convergence Garonne en vue d'engager une procédure de modification du PLU d'Arbanats pour les motifs évoqués ci-dessus.

MODIFICATION DE L'INDICE DE REFERENCE DE L'INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

M. le Maire expose aux membres présents que suite à la délibération n°2014-9 en date du 28 octobre 2014 relative à la fixation des taux des indemnités de fonction des élus fait référence expressément à l'indice brut terminal de la fonction publique 1015, Il est proposé de substituer à la référence formelle à l'indice brut 1015, une référence générique à « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique », de manière à ce que le calcul s'applique « automatiquement » en cas de futures modifications de cet indice terminal sans nécessité d'une nouvelle délibération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité,

POUR INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite à un projet de lotissement déposé par un promoteur, trois riverains ont déposé un recours au tribunal administratif et fait savoir qu'un avocat a été engagé pour défendre la commune.

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite à une saturation des réseaux internet et un débit très mauvais, des travaux de remplacement des câbles téléphoniques par la fibre optique seront réalisés progressivement par Orange sous contrôle de Gironde Numérique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.